

## COVID-19. Trois communes du canton de Buchy font vacciner leurs aînés

Les maires de Bois-Guilbert, Héronnelles et Rebets étaient là, mercredi matin, dans la salle des fêtes de Bois-Guilbert. Ensemble, ils discutaient autour d'une liste de noms, 22 au total. Il ne s'agit pas de n'importe quelle liste, c'est celle qui désigne les personnes âgées de plus de 75 ans des trois communes qui vont recevoir leur première injection du vaccin contre le Covid-19...

« Nous avons rebondi sur le cas de Bois-Hérault qui a inauguré la vaccination dans les communes. Nous nous sommes regroupés à trois car nous voulons développer l'esprit du travail ensemble. C'est un bel exemple de ce qu'on peut faire en intercommunalité », expliquent les élus. Et d'insister : « Cette vaccination se fait sur la base du volontariat et s'adresse aux personnes qui n'ont pas été vaccinées ». D'ailleurs, en examinant les cas de chacun au plus près, il apparaît que deux personnes ne peuvent pas recevoir la dose anti-covid car elles ont reçu un autre vaccin quelque temps avant.

Onze personnes âgées de Bois-Guilbert (sur 25 éligibles), sept d'Héronnelles (sur 12 éligibles) et quatre de Rebets avaient été conviées. « Certaines personnes sont déjà vaccinées. Quelques-unes refusent de recevoir la dose », précisent les trois maires.

### Le processus

Chacun arrive à l'heure qui lui a été indiquée, attend son tour, puis rentre dans la salle de vaccination improvisée dans la cuisine. Là, l'intéressé doit répondre à quelques questions que le personnel médical de l'antenne mobile de Gournay-en-Bray lui pose après avoir examiné le questionnaire que chacun devait remplir, « pour savoir de quoi on souffre, si on a une maladie, si nous avons des antécédents ou des contre-indications », détaille une vaccinée. Un autre s'inquiète avant de rentrer en salle



Les élus de Bois-Guilbert, Héronnelles et Rebets ont fait vacciner leurs aînés, sur la base du volontariat.

de vaccin : « C'est quel produit que vous allez m'injecter ? ».

**« C'est un peu une obligation, une nécessité due à notre âge »**

Tous sont rassurés, il n'y a pas d'AstraZeneca, vaccin suspendu depuis quelques jours sur décision du Chef de l'État, au nom du principe de précaution après que certains effets secondaires ont été constatés chez certaines personnes. De toute façon, ce

vaccin ne concerne pas la tranche d'âge des volontaires du jour.

Après la piqûre, chacun attend 20 minutes dans la salle des fêtes afin que le personnel médical puisse s'assurer qu'il n'y a pas d'effets secondaires. Les communes ont tout prévu. Les patients du jour n'attendent pas sans rien faire : café, jus de fruit et chouquettes leur sont offerts. « Il n'y a pas réellement une motivation, c'est un peu une obligation de le faire, une nécessité due à notre âge », explique une habitante de Bois-Guilbert.

L'après-midi, l'antenne médicale mobile de l'hôpital de Gournay se rendait au Héron pour procéder à d'autres vaccinations.